

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 18 Communiquer avec le client, son entourage et collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire II			
Ancien Code	PAT12B18TI	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XATI2180		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Inès DEMARET (ines.demaret@helha.be) Garance MALENGREZ (garance.malengrez@helha.be) Anne-Sophie CLINQUART (anne-sophie.clinquart@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

se référer aux introductions des Activités d'apprentissage et aux compétences développées

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.2 Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.4 Construire son projet professionnel
- 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

- 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
- 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
- 2.3 Respecter la législation et les réglementations

Compétence 3 Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives

- 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
- 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.3 Participer à la démarche qualité
- 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Compétence 4 Concevoir les modalités de réalisation des examens et/ou traitements sur base de la prescription médicale

- 4.1 Collecter l'ensemble des données liées au patient, à sa ou ses pathologies et à l'examen prescrit
- 4.2 Etablir la liste des interventions spécifiques en utilisant les normes et les protocoles
- 4.3 Evaluer la pertinence de son analyse, et proposer d'éventuels réajustements

Compétence 5 Assurer une communication professionnelle

- 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- 5.2 Utiliser les outils de communication existants

- 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- 5.4 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
- Compétence 6 **Effectuer les divers examens et participer aux traitements repris dans la liste d'actes autorisés**
 - 6.1 Préparer le patient en vue de l'examen ou du traitement
 - 6.2 Adapter sa prise en charge à l'état du patient et à sa capacité de collaborer
 - 6.3 Préparer, réaliser et surveiller l'administration de substances médicamenteuses à but diagnostique et/ou thérapeutique
 - 6.4 Contrôler, préparer et utiliser les appareils requis
 - 6.5 Assurer le suivi de l'examen surveillance et conseils
 - 6.6 Assister le médecin lors de techniques invasives, d'examens ou de traitements particuliers
- Compétence 7 **Assurer une qualité d'image interprétable par le médecin**
 - 7.1 Participer au contrôle de qualité de la chaîne d'acquisition d'images
 - 7.2 Traiter les images obtenues
- Compétence 8 **Veiller à la sécurité**
 - 8.1 Apprécier les risques spécifiques
 - 8.2 Appliquer les mesures de sécurité et de radioprotection
 - 8.3 Informer les patients et les différents partenaires sur les risques et les effets des rayons ionisants

Acquis d'apprentissage visés

se référer aux fiches d'activités d'apprentissage

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAT12B18TIA	Déontologie - Ethique	12 h / 1 C
PAT12B18TIB	Psychologie 2	12 h / 1 C
PAT12B18TIC	Activités d'intégration professionnelle: communication et psychologie 2	12 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAT12B18TIA	Déontologie - Ethique	10
PAT12B18TIB	Psychologie 2	10
PAT12B18TIC	Activités d'intégration professionnelle: communication et psychologie 2	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage proposées dans cette unité d'enseignement sont conçues de manière cohérente pour favoriser une progression pédagogique harmonieuse, en articulant les objectifs d'acquisition de connaissances, de développement de compétences et d'application pratique dans des contextes variés, tout en tenant compte des besoins et du niveau des apprenants.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie - Ethique			
Ancien Code	15_PATI2B18TIA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CATI2181		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Inès DEMARET (ines.demaret@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage se réfère aux compétences 1 et 2 du profil d'enseignement, bachelier technologue en imagerie médicale 2016-2017.

- compétence 1 : s'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle ;
- compétence 2 : prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant technologue en imagerie médicale sera capable :

- d'identifier les problèmes éthiques en lien avec son champ professionnel
- de justifier une prise de décision face à tout problème éthique quotidien tout en cernant les champs respectifs des compétences professionnelles, du droit, de la morale, de la déontologie et de l'éthique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les principes éthiques
 Les différentes attitudes soignant-soigné
 Les textes fondateurs de l'éthique
 Le triangle éthique et la démarche éthique
 Les comités d'éthique
 Thèmes d'actualité ou proposés par les étudiants

Démarches d'apprentissage

- exposés de l'enseignant, ppt, support audiovisuel
- analyse de situations (idéalement amenées par les étudiants)
- travaux de groupes

Dispositifs d'aide à la réussite

Analyse de situations interpellantes vécues par les étudiants
 Possibilité de contacter le professeur par mail pour poser des questions sur le cours

Sources et références

Références bibliographiques présentes dans les PPT du cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoint (cours)

Notes de cours de l'étudiant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie 2			
Ancien Code	15_PATI2B18TIB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CATI2182		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Garance MALENGREZ (garance.malengrez@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours a pour objectif d'entamer une réflexion sur les différents aspects « psychologiques » du métier de technologue en imagerie médicale .

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme du cours, l'apprenant du bloc 2 sera capable de :

- de mettre en évidence des liens théoriques entre son métier de technologue en imagerie médicale et les notions de psychopathologies
- d'utiliser les notions de psychopathologie apprises et de les mettre en application

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- 1) Introduction à la psychopathologie
- 2) Les troubles anxieux
- 3) Les troubles de l'humeur
- 4) Les troubles psychotiques
- 5) Les troubles du spectre autistique

Démarches d'apprentissage

Exposés avec discussions et interactivité
Illustration par des vidéos

Dispositifs d'aide à la réussite

Enseignant disponible à la fin du cours et par mail.

Sources et références

Ouvrages de référence :

Bergeret, J. (2003). La personnalité normale et pathologique. Dunod.

Barlow, D. & al. (2016). La psychopathologie, une approche intégrative. De Boeck Supérieur.

+ bibliographie présente dans le powerpoint

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoint disponible sur Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Activités d'intégration professionnelle: communication et psychologie 2			
Ancien Code	15_PATI2B18TIC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CATI2183		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Sophie CLINQUART (anne-sophie.clinquart@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le/la technologue en imagerie médicale est appelé.e à prendre soin des personnes dans leur globalité et dans un climat de respect.

Le/la technologue en imagerie médicale étant amené.e à créer une relation de confiance rapide avec le/la patient.e, il.elle doit pouvoir tenir compte des difficultés psychopathologiques que ses patients peuvent rencontrer.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cet AIP fait suite aux séances de l'AIP UE04 TIM1.

A l'issue des séances de cet AIP, l'apprenant.e sera capable :

- De comprendre différents troubles psychopathologiques
- D'entrer en relation de manière adéquate avec des personnes souffrant de ce type de troubles.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Divers aspects de la communication et la relation d'aide avec les patients souffrant de pathologies mentales

Démarches d'apprentissage

- Power Point mis à disposition de l'apprenant.e
- Vidéo-documentaires illustrant la théorie
- Jeux de rôle et situations cliniques à analyser

Dispositifs d'aide à la réussite

Enseignant disponible à chaque fin de cours ou par mail.

Sources et références

Bibliographie présente dans le Power Point du cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power Point mis à disposition sur *Connected*.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Principe d'auto-évaluation collective

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Pour les modalités d'évaluation spécifiques, l'étudiant doit se référer au document ad hoc disponible sur la plateforme en ligne.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).